

L'Aigle de Lyon

N° 398 – Septembre-Octobre 2026



LES RAISONS D'UNE MÉSENTENTE PERSISTANTE

Après les sacres d'évêques sans mandat pontifical réalisés à Écône et les excommunications consécutives à cet acte, le Dicastère pour la doctrine de la foi a établi des procédures de réconciliation pour les prêtres et les fidèles souhaitant quitter la Fraternité Saint-Pie X. Les formulaires établis à l'intention des clercs disposés à « accepter le concile Vatican II et la légitimité du *Novus Ordo Missae* », tout en demeurant attachés à l'ancien missel aident à comprendre ce qui oppose le Dicastère pour la doctrine de la foi et la Fraternité Saint-Pie X.

L'autorité romaine réclame une acceptation explicite de l'ensemble du magistère selon les divers degrés d'adhésion requis par la nature des textes. Si l'exigence est juste dans son principe, elle oblige concrètement à donner « une soumission religieuse de l'intelligence et de la volonté » à tous les textes du magistère authentique, présentés comme tels, y compris à ceux contenant des enseignements discordants avec la doctrine traditionnelle, comme l'exhortation *Amoris laetitia* qui permet qu'en certains cas, pour des raisons pastorales, les sacrements soient donnés à des fidèles divorcés remariés. Concernant les enseignements controversés du concile Vatican II, les prêtres doivent adopter une « interprétation positive » de ces énoncés, sans les séparer « de l'ensemble du patrimoine sacré de la doctrine de l'Église ». Cette lecture théologique repose sur un postulat : il n'est pas possible qu'il y ait une rupture dans le magistère. Dès lors, il existe forcément une continuité entre Vatican II et les conciles qui l'ont précédé. La Fraternité Saint-Pie X ne partage pas ces vues, car elle estime que *de facto* Vatican II s'est éloigné de la tradition catholique sur des points importants qui méritent une critique théologique ferme. De plus elle juge que le dernier concile a suscité des réformes qui ne favorisent pas la sanctification des âmes.

En outre, les prêtres doivent renoncer à toute « déclaration publique qui serait contraire » à la personne du pape ou à son magistère, conformément aux canons 1373 et 1365. Ces lois, qui

protègent la primauté romaine, sanctionnent effectivement le catholique « qui incite à la contestation ou à la haine » contre le Siège Apostolique » et qui « rejette avec opiniâtreté » un enseignement du magistère pontifical, mais elles ne disent pas comment réagir quand la Providence permet que le pape se trompe ou abuse de son pouvoir. En corrigeant saint Pierre, qui faisait preuve d'incohérence dans sa conduite, saint Paul a ouvert un chemin étroit de résistance au Pasteur suprême de l'Église, que la Fraternité Saint-Pie X tente de suivre pour défendre les trésors de la tradition catholique, aussi souvent que nécessaire. Certes il importe de veiller à ce que la critique ne devienne pas intempestive et systématique, mais lorsqu'elle garde un ton filial et une expression mesurée, elle rend service à l'ensemble de l'Église.

Enfin il est demandé aux prêtres d'« adhérer à la discipline commune de l'Église ainsi qu'à ses lois », spécialement celles qui sont contenues dans le *Code de droit canonique*. Cette formule générale implique la reconnaissance de toutes les normes en vigueur. Elle inclut la distribution de la communion par des laïcs (c. 230), la possibilité de l'incinération (c. 1176) ou l'administration des sacrements en certains cas à des baptisés non catholiques (c. 844). L'adhésion aux lois de l'Église englobe aussi les normes liturgiques, tel le motu proprio *Traditionis custodes* qui restreint la liberté de célébrer la messe selon le rite ancien. Alors que le Dicastère pour la doctrine de la foi réclame une adhésion sans équivoque à toute la législation en vigueur, la Fraternité Saint-Pie X affirme qu'il est nécessaire de réviser les lois qui s'avèrent néfastes pour l'Église.

Les membres de la Fraternité Saint-Pie X refusent de se soumettre à certaines exigences du Dicastère pour la doctrine de la foi, dont pourtant ils respectent l'autorité, non par esprit d'insubordination, mais par amour de la vérité et désir de « tout restaurer dans le Christ ».

Abbé Pierre-Marie BERTHE

PROGRAMME DES MESSES

SEPTEMBRE		Lyon	La Vautière	Chantemerle
Mar. 1	De la férie	18h30		
Mer. 2	Saint Étienne	18h30		
Jeu. 3	Saint Pie X	18h30		
Ven. 4	De la férie	18h30		
Sam. 5	Saint Laurent Justinien	11h00		
Dim. 6	Solennité de Saint Pie X	08h30 - 10h00		18h00
Lun. 7	De la férie	18h30		
Mar. 8	Nativité de la Très Sainte Vierge	18h30		
Mer. 9	De la férie	18h30		
Jeu. 10	Saint Nicolas de Tolentino	18h30	11h15	
Ven. 11	De la férie	18h30		
Sam. 12	Saint Nom de Marie	11h00		
Dim. 13	16^e dimanche après la Pentecôte	08h30 - 10h00		18h00
Lun. 14	Exaltation de la Sainte Croix	18h30		
Mar. 15	Notre-Dame des Sept Douleurs	18h30		
Mer. 16	Saints Corneille et Cyprien	18h30		
Jeu. 17	De la férie	18h30	11h15	
Ven. 18	Saint Joseph de Cupertino	18h30		
Sam. 19	Saint Janvier et ses Compagnons			
Dim. 20	17^e dimanche après la Pentecôte	08h30 - 10h00		18h00
Lun. 21	Saint Matthieu	18h30		
Mar. 22	Saint Thomas de Villeneuve	18h30		
Mer. 23	Mercredi des Quatre-Temps	18h30		
Jeu. 24	De la férie	18h30	11h15	
Ven. 25	Vendredi des Quatre-Temps	18h30		
Sam. 26	Samedi des Quatre-Temps			
Dim. 27	Solennité de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus	08h30 - 10h00		18h00
Lun. 28	Saint Wenceslas	18h30		
Mar. 29	Saint Michel Archange	18h30		
Mer. 30	Saint Jérôme	18h30		

- **1^{er} vendredi du mois** : à Lyon, Heure Sainte et confessions de 19h à 20h.
- **1^{er} samedi du mois** : à Lyon, Rosaire à 10h.
- **Confessions et chapelet** à Lyon une demi-heure avant la messe ; **Confessions** à Chantemerle le dimanche à 17h30.
- **Confessions pendant les messes de 08h30 et 10h00** : dimanches 13, 20 et 27 septembre ; 11 octobre.

OCTOBRE		Lyon	La Vautière	Chantemerle
Jeu. 1	De la férie	18h30	11h15	
Ven. 2	Saints Anges gardiens	18h30		
Sam. 3	Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus	11h00		
Dim. 4	Solennité de Notre-Dame du Rosaire	08h30 - 10h00		18h00
Lun. 5	De la férie	18h30		
Mar. 6	Saint Bruno	18h30		
Mer. 7	Notre-Dame du Rosaire	18h30		
Jeu. 8	Sainte Brigitte de Suède	18h30	11h15	
Ven. 9	Saint Jean Leonardi	18h30		
Sam. 10	Saint François de Borgia	11h00		
Dim. 11	20^e dimanche après la Pentecôte	08h30 - 10h00		18h00
Lun. 12	De la férie	18h30		
Mar. 13	Saint Edouard	18h30		
Mer. 14	Saint Calixte I ^{er}	18h30		
Jeu. 15	Sainte Thérèse d'Avila	18h30	11h15	
Ven. 16	Sainte Hedwige	18h30		
Sam. 17	Sainte Marguerite Marie Alacoque			
Dim. 18	21^e dimanche après la Pentecôte	08h30 - 10h00		18h00
Lun. 19	Saint Pierre d'Alcantara	18h30		
Mar. 20	Saint Jean de Kenty	18h30		
Mer. 21	De la férie	18h30		
Jeu. 22	De la férie	18h30		
Ven. 23	Saint Antoine-Marie Claret	18h30		
Sam. 24	Saint Raphaël		08h00	
Dim. 25	Fête du Christ-Roi	08h30 - 10h00		18h00
Lun. 26	De la férie	18h30		
Mar. 27	De la férie	18h30		
Mer. 28	Saints Simon et Jude	18h30		
Jeu. 29	De la férie	18h30		
Ven. 30	De la férie	18h30		
Sam. 31	De la Sainte Vierge au samedi	11h00		

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérées de l'eau du baptême :

Jeanne HANQUIER, le 08 août à Chantemerle-les-Blés – Isabel DO CARMO SMETAK, le 12 septembre à Lyon

ACTIVITES PAROISSIALES

Cours de catéchisme à Lyon

Mardi à 19h30 : adultes – Mercredi à 15h30 : enfants – Mercredi à 16h00 : adolescents

Cercle des étudiants à Lyon

Messe avec prédication chaque mercredi à 18h30

Mercredi 23 septembre	Conférence après la messe puis repas COMMENT HARMONISER PATRIOTISME ET CATHOLICISME ?
Mercredi 7 octobre	Chapelet devant le Saint-Sacrement après la messe
Mercredi 14 octobre	Conférence après la messe puis repas COMMENT VIVRE DANS LE MONDE SANS ETRE DU MONDE ?

Samedi 26 septembre Pèlerinage à ARS

13 km de marche sous le patronage
de saint Jean-Marie Vianney



09h30 Rendez-vous

**La Voie Bleue, 188 rue du stade
01600 SAINT-BERNARD**

Les chauffeurs iront stationner leur voiture à Ars puis ils
seront véhiculés pour rejoindre la colonne des pèlerins.

12h30 Repas tiré du sac

**La Tour du Boujard
01600 SAINTE-EUPHÉMIE**



15h30

**Temps de prière au
Monument de la Rencontre
puis arrivée au sanctuaire**



**Prieuré Saint-Irénée (69) - FSSPX
CONTACT : 69p.lyon@fsspx.fr**

Samedi 24 octobre

**DEMI-JOURNÉE DE TRAVAUX
A LA VAUTIERE
Rendez-vous à 08h30**

DENIER DU CULTE

Pour soutenir notre apostolat,
vous pouvez adresser vos dons :

- **par virement bancaire**

IBAN : FR 41 3000 2083 2800 0006 0005 F12

- **par chèque**

à l'ordre de « FSSPX - Prieuré St-Irénée »

- **en espèces**

MERCI !

Une nouvelle école au Sud de Lyon NOTRE-DAME DES MARINIERS

Pour tout renseignement :
ecoledesmariniers@gmail.com

CONTACT

Abbé Pierre-Marie BERTHE

06 27 52 04 69

pm.berthe@fsspx.email

NOS MAISONS

Prieuré Saint-Irénée - La Vautière
87 avenue Claude de la Colombière
69360 Saint-Symphorien d'Ozon

Chapelle Saint-Irénée
23 quai Perrache
69002 Lyon

Sanctuaire Saint-Joseph
925 route de Saint-Sauveur
26600 Chantemerle-les-Blés